

Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 15
- Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 5 avril 2023

**Délibération adoptée
A la majorité des
suffrages exprimés**

- Voix pour : 20
- Voix contre : 1
(T. GAL)

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, E. BOUCHET, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, S. JAVOGUES, J-L. MAULET, G. SUATON, P. SAUVAGET, C. MEYNET, V. JACQUEMOUD, J-L LACHENAL, S. ROUGET, T. GAL

Procurations : MM D. GERELLI-FORT à V. JACQUEMOUD, N. SEMLAL à S. LE MOAL, C. PEGUET à I. SAGE, P. VIDONNE à Lucas PUGIN, R. DIAKHATÉ à E. BOUCHET, F. CONTAT à André PUGIN,

Absents : MM A. MIZZI, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER, P. BARON, S. BIOLLUZ, G. GAUTHIER, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Secrétaire de séance : Virginie JACQUEMOUD

2023DELIB039COR BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET 2023

7.1 Décisions budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune adopté par délibération du Conseil municipal en date du 24 janvier 2023 ;

Vu le compte administratif 2022, approuvé par délibération n° 2023DELIB018 du Conseil municipal en date du 7 mars 2023 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires pour le nouvel exercice, en date du 7 mars 2023 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date des 20 et 30 mars 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu Monsieur Éric BOUCHET, Maire-adjoint délégué aux finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

Article 1 : Vote le budget 2023 arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

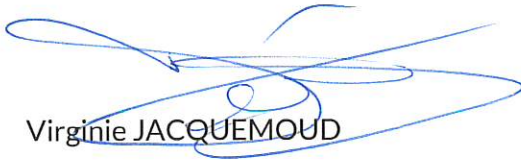
ID : 074-217402205-20230411-2023DELIB039COR-DE

S²LO

FONCTIONNEMENT, équilibré en dépenses et recettes : 12 911 691, 65 euros
INVESTISSEMENT, équilibré en dépenses et recettes : 15 146 130,83 euros

Article 2 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Virginie JACQUEMOUD

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **26 AVR, 2023**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.